

**Séance du Conseil général du 2 février 2009  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Présidente : Mme Marianne Guillaume, doyenne du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

Madame Marianne Guillaume, en qualité de doyenne des Conseillers généraux, ouvre cette première séance du Conseil général de la nouvelle législature 2009-2013 et souhaite à tous une cordiale bienvenue. Elle salue tout spécialement au nom de tous Monsieur le Ministre Michel Probst, Monsieur Sangsue, chef du Service des Communes et les représentants de la presse. Madame Guillaume salue également les membres du Conseil général et du Conseil communal. Elle rappelle que c'est en sa qualité d'aînée du Conseil général qu'elle ouvre la séance de ce soir et s'adresse à chacun en ces termes :

*«Un discours sur la vie politique aux Bois, sur l'importance de pouvoir prendre la parole, de donner son opinion, d'être le ou la porte-parole des habitants de notre Commune, voilà tout un programme et un défi pour chacun et chacune d'entre nous.*

*Lorsque je suis née, tout était différent. Sur mon acte de naissance, il était écrit Canton de Berne. De plus, à cette époque et jusque très tard, je n'ai pas disposé du droit de vote, étant née du "mauvais sexe". Néanmoins, ma chance a été de naître dans un pays ouvert aux changements, dans un pays démocratique, qui a permis à des hommes et à des femmes de se battre sans trop de violence pour obtenir des droits, une plus grande justice, une plus grande autonomie.*

*De plus, si je suis aujourd'hui ici, c'est qu'en matière d'égalité de genre, les choses ont également changé (bien que très, trop tardivement peut-être). Il m'est maintenant possible, non seulement de voter, mais également de prendre part plus intimement à la vie politique de ma commune où j'ai siégé d'abord au Conseil communal, puis maintenant au Conseil général. Nous devons ici remercier les citoyens et citoyennes qui, par leur vote, nous ont élus et fait confiance. Bref, si je vous dis toutes ces choses, c'est avant tout pour vous prouver que même à petite échelle, l'engagement dans la vie politique est important, c'est elle qui permet de changer les choses, à notre échelle bien sûr.*

*Depuis la constitution du Conseil général, nous avons abordé et discuté bon nombre de points importants avec un esprit constructif et ouvert à un développement harmonieux de notre village. Nous avons accepté des crédits extraordinaires, voté des budgets plus ou moins équilibrés en ayant à cœur le bien commun et l'équilibre des finances communales. Je souhaite que durant les 4 années à venir, les débats se centrent sur les vrais problèmes et valeurs à défendre pour l'intérêt général de notre communauté villageoise.»*

1. Appel
----------

Conformément à l'art.18 du règlement du Conseil général, Madame Marianne Guillaume procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 17 membres du Conseil général sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Messieurs Marcel Barthoulot et François Froidevaux sont excusés.

Messieurs Jean-Pierre Bouille et Gilles Cattin sont absents.

Les membres du Conseil communal sont tous présents.

La présente séance a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 2 du 14 janvier 2009
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Promesse solennelle de la part des Conseillers généraux
3. a) Nomination du Président du Conseil général  
b) Nomination du premier Vice-président du Conseil général  
c) Nomination du second Vice-président du Conseil général  
d) Nomination de deux Scrutateurs
4. Nomination :  
Commissions permanentes
  - a) Commission de vérification des comptes (5 membres)
  - b) Commission de l'école enfantine et primaire (7 membres)
  - c) Commission de la STEP (5 membres)
  - d) Commission financière (5 membres)
  - e) Commission de promotion économique (5 membres)
  - f) Commission du cimetière (3 membres)
  - g) Commission d'estimation (5 membres)
  - h) Commission «Structure d'accueil de la petite enfance» (5 membres)Commissions non permanentes
  - a) Commission de la halle (7 membres)
  - b) Commission d'urbanisme (5 membres)
  - c) Commission de révision du règlement concernant la subvention de logement (5 membres)
5. Nomination
  - a) des délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
  - b) des membres de la Commission de gestion de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
  - c) des délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes
6. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2008
7. Communications
8. Questions orales

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une majorité évidente.

2. Promesse solennelle de la part des Conseillers généraux
--

Madame Marianne Guillaume donne la parole à Monsieur le Ministre Michel Probst.

Monsieur le Ministre, Michel Probst, s'adresse au Conseil général en ces termes :

*«Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

*Vous qui siégez ce soir pour cette première séance de législature, vous avez eu le bonheur, la satisfaction et le privilège de vous voir confier, par la volonté populaire, un mandat important de notre système politique.*

*J'ai le plaisir et surtout l'honneur, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, de vous saluer très cordialement et de vous adresser nos plus vives félicitations pour votre accession ou réélection au législatif et à l'exécutif de votre commune.*

*Nous sommes réunis ce soir pour assermenter les nouvelles et nouveaux Conseillères et Conseillers généraux.*

*Si l'on voit souvent en premier dans cette cérémonie le côté convivial, ce qui - je vous le concède bien volontiers - est fort agréable, il ne faut pas oublier la solennité de cet acte qui, mais j'y reviendrai par la suite, implique une promesse par laquelle vous confirmez, prenez acte en faisant vôtres les devoirs qu'implique votre engagement à défendre les droits des citoyennes et citoyens de votre commune.*

*Il est vrai que certains domaines échapperont à votre influence directe, mais il vous appartiendra de modeler votre environnement dit de proximité. Si cet édifice comporte plusieurs niveaux, ils ne doivent en aucun cas être cloisonnés à leur seule sphère de compétence. Des interconnexions doivent exister et s'exercer. Nous sommes attachés à cette verticalité des intérêts et des relations car tous les acteurs engagés ont assurément comme souci commun celui du développement du bien-être de leurs concitoyennes et concitoyens. Je vous invite à ne pas hésiter à intervenir et faire profiter de vos compétences et visions celles et ceux qui ont des responsabilités politiques dans des domaines complémentaires aux vôtres.*

*La commune n'est pas seulement le lieu privilégié où s'exercent les droits et devoirs des citoyennes et des citoyens, le fondement de notre démocratie, c'est aussi le lieu où sont jugées les actions de ses autorités. Cela ne doit pas être pour vous un sujet de crainte, mais au contraire ce qui vous poussera à donner le meilleur de vous-mêmes, et vous aurez en effet besoin de tous vos talents, de votre enthousiasme et de votre créativité pour assumer vos nouvelles fonctions avec succès.*

*Si vous ne pouvez donc agir sur tous les éléments qui conditionnent notre environnement, vous pourrez, en revanche, en gérer les incidences dans les domaines qui seront de votre compétence. Il sera fait appel à votre imagination, entre autres, au travers de la réalisation d'économies qui résulteraient d'une collaboration intercommunale intensifiée ou de fusions de communes.*

*Je ne voudrais cependant pas que les exigences liées à l'exercice de votre mandat ternissent votre enthousiasme. La recherche du bien commun demeure une tâche exaltante en toute circonstance. A ce propos, je ne saurais trop insister sur la nécessité pour les collectivités publiques de poursuivre une saine et raisonnable politique d'investissement de manière à maintenir en état les ouvrages communaux et de répondre selon les circonstances aux besoins de vos populations.*

*Je voudrais également vous assurer que vous ne serez pas seuls dans vos efforts. Depuis l'entrée en souveraineté, les communes entretiennent de bonnes relations avec l'administration cantonale et collaborent étroitement. Si parfois des divergences peuvent survenir, les sentiments de confiance et de cordialité réciproques l'ont toujours emporté. Cette collaboration d'ailleurs n'a jamais porté ombrage à l'autonomie communale à laquelle les autorités cantonales sont attachées.*

*Les relations financières entre l'Etat et les communes sont déterminées par les dispositions de la loi concernant la péréquation financière adoptée par le Parlement le 20 octobre 2004. Cette loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Elle a entraîné le transfert à l'Etat de l'intégralité des charges de la santé.*

*La nouvelle péréquation repose sur deux piliers :*

- d'une part l'indirecte qui consacre la répartition des charges entre l'Etat et les communes sur le critère exclusif de la population;*

- *la péréquation financière directe, laquelle repose sur l'indice des ressources, calculée annuellement. Elle prend également en considération les charges des communes-centres pour des prestations spécifiques qui profitent aussi aux habitants de la région.*

*Dernièrement sont venus se greffer les effets induits par la RPT, à savoir la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.*

*En relation avec cette réforme, le Parlement a adapté les clés de répartition pour l'exercice 2008 ainsi que pour les années 2009 et 2010, de manière à ce que la mise en œuvre de ce nouveau régime débouche sur une opération blanche pour les communes. Une analyse de la situation s'opérera en 2011.*

*Dans un tout autre registre, un grand chantier s'est ouvert, en particulier aux Franches-Montagnes, en Ajoie et dans le Clos du Doubs. C'est celui des fusions de communes. Le nombre de vos entités a passé au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de 83 à 64. Cela représente le tiers de communes en moins dans le district des Franches-Montagnes et dans celui de Porrentruy. Cela va dans le sens de l'objectif que s'est fixé le Gouvernement sur le plan cantonal, ceci dans son programme actuel de législature, la réduction du tiers des communes dans les trois districts. Je sais que ces fusions sont évolutives et qu'actuellement de nouvelles pistes sont explorées.*

*En ce qui concerne la politique de fusion précisément, l'Etat a mis en place dernièrement un groupe de travail chargé de procéder à l'évaluation de cette politique. Ce groupe, appelé aussi à examiner la situation financière des nouvelles entités en lien avec la péréquation financière directe, à donner son appréciation sur l'engagement du Service des communes dans le processus des fusions de communes, a remis son rapport. Il a été loisible de proposer des adaptations du décret sur la fusion de communes. Ce document sera examiné avec intérêt pour ensuite donner vraisemblablement une impulsion nouvelle à la politique de fusion qui devient une priorité, impulsion qui concerne à présent et plus particulièrement la vallée de Delémont.*

*Je souhaite aussi vous parler d'un autre sujet, c'est celui de la disparition de la LIM, remplacée par la nouvelle politique régionale, la NPR émanant de la Confédération. Certes, l'abandon des prestations de la LIM est préjudiciable aux communes. Cependant, il faut relever le défi au travers des nouvelles prescriptions légales qui portent sur le développement des régions.*

*Autre sujet de préoccupation, c'est celui de la dégradation des finances communales. A cet égard, le Gouvernement rappelle qu'au travers de son programme d'économies, les mesures proposées sont de nature à réduire annuellement les charges de fonctionnement de l'ordre de 4 millions de francs en faveur des communes. Mesdames et Messieurs, il importe que le dialogue soit maintenu entre l'Etat et les communes. Dans ce sens, beaucoup d'espoir est placé dans la création de l'Association des communes jurassiennes.*

*Le Gouvernement a décidé par ailleurs de rencontrer annuellement les Maires ou leurs représentants afin de faire le point sur des sujets d'actualité. Il s'agit de privilégier le partenariat et non la confrontation.*

*C'est en réfléchissant ensemble que nous pourrons proposer des projets et les mettre en place. Notre objectif commun, c'est le développement de notre canton dans son ensemble.*

*En ma qualité aussi de Ministre de l'économie, pour ne parler que de ce domaine, il faut le renforcer, le diversifier, l'innover, constituer et animer un réseau de porteurs de projets. Une pépinière permettra dans chacun des districts d'accueillir des entreprises innovantes. En cette période de crise économique, l'innovation technologique est plus essentielle encore.*

*Depuis l'entrée en souveraineté, le canton a consacré l'essentiel de ses efforts à mettre en place et à consolider ses institutions et à organiser la société jurassienne. Il faut maintenant orienter différemment nos énergies.*

*Madame la Présidente, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, au travers de la promesse que vous allez faire, vous vous engagerez à défendre le bien public dans le respect des dispositions légales. Qu'il me soit permis de vous rappeler le devoir de discrétion à l'égard des tiers en ce qui concerne les affaires qui parviennent à votre connaissance dans l'exercice de vos fonctions et qui, par leur nature, ou en vertu de prescriptions spéciales doivent être tenues secrètes. Cette obligation subsiste même après dissolution du rapport de service.*

*Il me reste à vous souhaiter bon vent et bonne chance pour tout ce que vous entreprendrez durant votre mandat. Soyez sûrs que si vous vous engagez sans compter, les satisfactions que vous retirerez de votre action effaceront largement les déceptions parfois éprouvées.*

*Je vous souhaite donc un fructueux et passionnant mandat.»*

Monsieur le Ministre demande aux Conseillers de se lever et donne lecture de la promesse solennelle et les Conseillers, à l'appel de leurs noms, promettent de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la constitution et les lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de leur charge.

Messieurs Vincent Berger, Jacky Epitiaux, Madame Josiane Moser et Monsieur Blaise Willemin font part de leur promesse solennelle.

Monsieur le Ministre leur souhaite à tous un fructueux mandat et remercie Madame la Présidente.

Madame Marianne Guillaume remercie Monsieur le Ministre pour son intervention.

- |  |
|--|
| <p>3. a) Nomination du Président du Conseil général<br/>b) Nomination du premier Vice-président du Conseil général<br/>c) Nomination du second Vice-président du Conseil général<br/>d) Nomination de deux Scrutateurs</p> |
|--|

a) Monsieur Thierry Bilat, au nom du PCSI, propose Monsieur Yann Chappatte comme Président du Conseil général.

Aucune autre proposition n'est faite

Au vote, Monsieur Yann Chappatte est élu Président à une majorité évidente, sans opposition.

Madame Marianne Guillaume cède sa place à Monsieur Yann Chappatte.

Le Président, Monsieur Yann Chappatte, remercie les Conseillers généraux pour la confiance témoignée ce soir en l'élisant et s'adresse à eux en ces termes :

*Tout d'abord, je remercie les Conseillères et Conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux et les membres des différentes commissions qui s'engagent pour la Commune pour ces quatre prochaines années. J'aimerais également vous signaler que durant cette législature, il y a deux points qui me tiennent à cœur, où nous allons devoir massivement collaborer. Le premier est déjà bien avancé et est porté par une commission qui a fait un excellent travail, la Commission de l'urbanisme accompagnée par le Conseil communal. Nous, Conseillers généraux, aurons la chance prochainement de nous prononcer concernant la révision complète de notre plan de zones et j'espère que l'on puisse rapidement mener à bien ce projet puisque'il est important pour le développement de notre village étant donné que, je vous le rappelle, nous n'avons plus de terrain disponible actuellement quasiment dans toutes les zones possibles (villas, industrielles ou mixtes),*

*puisque soit ces terrains sont réservés ou alors tout simplement il n'y en a plus. Je vous invite donc vraiment à soutenir ce projet et le faire avancer le plus vite possible. J'espère que les oreilles sont attentives du côté du Canton parce qu'on attend aussi leur soutien à ce sujet puisque pour nous c'est vraiment un développement important. Deuxième projet qui me tient à cœur et que j'espère qu'on puisse mener à bien, comme vous le savez tous bien qu'on ne soit pas tous d'accord sur ce sujet, c'est le projet de la halle. J'espère véritablement que cette session de quatre ans nous permettra d'arriver au bout de ce projet et qu'enfin on trouve une solution puisque l'état de cette halle est vraiment regrettable et j'en fais cruellement l'expérience très régulièrement. Ce n'est pas qu'un endroit qui est en mauvais état, mais je vous assure que c'est l'ensemble du bâtiment, mis à part le chauffage, quasiment tout le reste est en mauvais état et nécessite une bonne réflexion. Voilà, ça c'était pour la partie villageoise, il y a beaucoup d'autres points qu'on devra traiter ; je vous invite toutes et tous à intervenir régulièrement, soit par des questions orales, des motions, au sein des commissions afin de faire fructifier le débat et d'avancer pour cette collectivité. Accessoirement, j'aimerais aussi vous rendre attentifs au fait que vous ne pouvez ou ne devez pas seulement intervenir au niveau communal, vous pouvez intervenir à d'autres échelons. Ces autres échelons peuvent être régionaux, soit dans des associations, soit au niveau politique. Pour cela, vous avez différents moyens. Je vous rappelle aussi que ce week-end, nous avons deux votations, une cantonale, une fédérale et je vous invite toutes et tous à aller voter. Surtout, votez tel que vous le savez, telles que sont vos convictions. Je crois que je vous les avez en tout cas pour une partie déjà exprimées. Je vais clore ce petit discours parce que je n'aime pas trop cela. Je voulais juste vous faire partager ces deux points importants pour moi au cours de cette législature et surtout vous encourager à participer dans ce débat démocratique. Je vous remercie encore une fois de m'avoir élu et j'espère que, dans cette deuxième année de présidence, respectivement ma troisième et dernière législature, je répondrai à vos attentes. Je vous invite à débiter l'ordre du jour tel qu'il vous a été présenté.*

b) Monsieur Gabriel Bilat, au nom de la Liste libre, propose la candidature de Monsieur Jean-Maurice Jobin en qualité de premier Vice-président.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Jean-Maurice Jobin est élu à une majorité évidente, sans opposition.

c) Monsieur Germain Jobin, au nom du PDC, propose la candidature de Monsieur Gilles Cattin en qualité de second Vice-président du Conseil général.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Gilles Cattin est élu à une majorité évidente, sans opposition.

d) Monsieur Thierry Bilat, au nom du PCSI, propose la candidature de Monsieur Robert Claude en tant que premier Scrutateur. Monsieur Stéphane Monnet propose sa propre candidature en tant que deuxième Scrutateur.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Messieurs Robert Claude et Stéphane Monnet sont élus à une majorité évidente, sans opposition.

#### 4. Nomination :

##### Commissions permanentes

a) Commission de vérification des comptes (5 membres)

b) Commission de l'école enfantine et primaire (7 membres)

- c) Commission de la STEP (5 membres)
- d) Commission financière (5 membres)
- e) Commission de promotion économique (5 membres)
- f) Commission du cimetière (3 membres)
- g) Commission d'estimation (5 membres)
- h) Commission «Structure d'accueil de la petite enfance» (5 membres)

Commission non permanentes

- a) Commission de la halle (7 membres)
- b) Commission d'urbanisme (5 membres)
- c) Commission de révision du règlement concernant la subvention de logement (5 membres)

Commissions permanentes

- a) Commission de vérification des comptes (5 membres)

Le groupe PCSI présente Monsieur Yann Chappatte.

Le groupe Liste libre propose Monsieur Urs Moser.

Le groupe PDC présente Monsieur Vincent Berger.

Monsieur Stéphane Monnet propose Madame Séverine Hugli.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

Le cinquième membre de la Commission de vérification des comptes devra être élu lors d'une prochaine séance, aucun candidat n'ayant été trouvé.

- b) Commission de l'école enfantine et primaire (7 membres)

Le groupe PCSI présente Madame Isabelle Gagnebin et Monsieur Thierry Bilat.

Le groupe Liste libre propose Monsieur Sébastien Jeanbourquin et Madame Sabine Egger.

Le groupe PDC présente Mesdames Maryline Mergy et Aline Montavon.

Monsieur Stéphane Monnet propose Monsieur Jean-Denis Godat.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à l'unanimité.

- c) Commission de la STEP (5 membres)

Le groupe PCSI présente Monsieur Martial Farine et Madame Monique Hubleur.

Le groupe Liste libre propose Monsieur Jean-Maurice Jobin.

Le groupe PDC présente Messieurs Christophe Cerf et Marcel Barthoulot.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

- d) Commission financière (5 membres)

Le Caissier communal, Monsieur Claude Gagnebin, est membre permanent de la Commission de la STEP. Quatre membres doivent donc être élus.

Le groupe PCSI présente Monsieur Robert Claude.

Le groupe Liste libre propose Messieurs Urs Moser et Gabriel Bilat.

Le groupe PDC présente Monsieur Bernard Montavon.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

e) Commission de promotion économique (5 membres)

Monsieur Pierre-Yves Dubois représente le Conseil communal au sein de cette Commission. Quatre membres doivent donc être élus.

Monsieur Daniel Kurz, Maire, désire intervenir au nom du Conseil communal. Ses propos sont les suivants :

*«Le Conseil communal a remarqué que la Commission touristique votée par le Conseil communal n'a, à notre avis, plus lieu d'être. C'est pour cette raison que nous vous proposons que la Commission de promotion économique reprenne le rôle de la Commission touristique.»*

Monsieur Yann Chappatte, Président, prend acte de la proposition du Conseil communal. Cette Commission touristique avait été nommée à l'époque, sauf erreur, au travers d'une motion dont il n'a pas les modalités en tête. Il préfère donc effectuer un contrôle ultérieurement et voir quelles étaient les conditions liées à cette commission. Si tel est le cas, nous aurons l'occasion de revoir ce point. D'autre part, l'organisation de la Commune sera traitée au travers d'une motion qui sera présentée au point 7 de l'ordre du jour de la présente séance. En l'état actuel, Monsieur Chappatte propose qu'on laisse donc cette Commission de promotion économique qui pourra collaborer avec la Commission de promotion touristique, en tout cas pendant la période de réorganisation de certains règlements communaux.

Le groupe PCSI présente Monsieur Daniel Hubleur.

Le groupe PDC propose Monsieur Gilles Cattin.

Monsieur Stéphane Monnet présente Monsieur Jean-Pierre Bouille.

Le groupe Liste libre propose Monsieur Jacky Epitiaux.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

Monsieur Daniel Hubleur désire intervenir par rapport aux propos de Monsieur le Maire. Monsieur Hubleur tient à bien relever qu'il accepte d'aller dans cette commission dans la mesure où il n'y a pas ces tâches qui sont rajoutées à la commission. Il tient à ce que cela soit dit ; on pourra en discuter par la suite, mais il est hors de question pour lui d'aller faire des bûches de Noël et des trucs comme cela. Monsieur Hubleur estime qu'il est tout de même très important de dire qu'on a, dans le cadre de la Commune, une Société de développement qui devrait s'occuper de ce genre de choses. Monsieur Hubleur tient à ce que cela soit bien précisé d'entrée, afin qu'il n'y ait pas de confusion par la suite.

Monsieur Yann Chappatte, Président, signale qu'il a bien pris note de l'intervention de Monsieur Hubleur et que nous en reparlerons au travers du règlement d'organisation qui sera présenté au point 7 par une motion.

f) Commission du cimetière (3 membres)

Selon l'article 1, alinéa 1 du règlement du cimetière, le Conseiller communal responsable du dicastère du cimetière, soit Monsieur Michäel Clémence, fait partie de cette Commission. Deux membres doivent donc encore être élus.

Le groupe PCSI propose Madame Rose-Marie Jobin.

Le groupe PDC propose Madame Corinne Jaberg.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

g) Commission d'estimation (5 membres)

Le groupe PCSI présente Monsieur Daniel Hubleur.

Le groupe Liste libre propose Monsieur Pierre-Alain Thiévent.

Le groupe PDC présente Messieurs Louis Boillat et Jacques Jodry.

Monsieur Stéphane Monnet propose Monsieur Hubert Bouille.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

h) Commission «Structure d'accueil de la petite enfance» (5 membres)

Monsieur Pierre-Yves Dubois représente le Conseil communal au sein de cette commission. Quatre membres doivent donc encore être élus.

Le groupe PCSI propose Messieurs Marcel Humair et Blaise Willemin.

Le groupe Liste libre présente Madame Jacqueline Stauffer.

Le groupe PDC propose Monsieur Cyril Jeanbourquin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

Commissions non permanentes

a) Commission de la halle (7 membres)

Madame Nancy Braendle représente le Conseil communal au sein de cette commission.

Monsieur Yann Chappatte présente deux candidatures hors parti. Il s'agit de Madame Sabine Egger pour la Commission d'école et Monsieur Alain Chappatte pour l'USB.

Le groupe PCSI propose Madame Eveline Hoffmeyer.

Le groupe Liste libre présente Madame Josiane Moser.

Monsieur Stéphane Monnet propose Monsieur Joris Wohlhauser.

Le groupe PDC présente Monsieur Gabriel Cattin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

b) Commission d'urbanisme (5 membres)

Madame Isabelle Caroli représente le Conseil communal au sein de cette commission.

Le groupe PCSI propose Monsieur Paul-Justin Boillat.

Le groupe Liste libre présente Monsieur Pierre Stauffer.

Le groupe PDC propose Monsieur Gilles Cattin et Madame Marianne Guillaume.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

c) Commission de révision du règlement concernant la subvention de logement (5 membres)

Madame Nancy Braendle représente le Conseil communal au sein de cette commission.

Le groupe PCSI propose Monsieur Yann Chappatte.

Le groupe Liste libre présente Messieurs Jean-Maurice Jobin et Urs Moser.

Le groupe PDC propose Monsieur Louis Humair.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

#### 5. Nomination :

- a) des délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
- b) des membres de la Commission de gestion de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont
- c) des délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

a) 4 délégués à la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Le groupe PCSI propose Madame Laurence Babey.

Le groupe Liste libre présente Madame Dominique Cattin-Nissille.

Le groupe PDC propose Monsieur Marcel Barthoulot.

Monsieur Stéphane Monnet propose Monsieur Christian Jeanneret.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

b) 2 membres de la Commission de gestion de la Communauté scolaire Les Bois – Le Noirmont

Monsieur Denis Chappatte représente le Conseil communal au sein de cette commission.

Le groupe PCSI propose Madame Rose-Marie Jobin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

c) 3 délégués au Syndicat des écoles secondaires des Franches-Montagnes

Le groupe PCSI présente Monsieur François Froidevaux.

Le groupe Liste Libre propose Madame Sabine Egger.

Le groupe PDC propose Madame Sylvaine Jeanbourquin.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, les personnes prénommées sont élues à une majorité évidente.

#### 6. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 8 décembre 2008

Monsieur Yann Chappatte, Président, ouvre la discussion concernant le procès-verbal précité. Aucun membre ne souhaitant s'exprimer, le point six de l'ordre du jour est considéré comme accepté tacitement.

#### 7. Communications

a) Communications du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte, Président, désire faire trois communications. Tout d'abord, il souhaite indiquer l'état des deux motions qui sont ouvertes. La première, c'est la motion

relative aux subventions de logements et la seconde concerne l'étude d'une éventuelle taxe au sac. De plus, la motion suivante est parvenue au Conseil général :

Adaptation du règlement d'organisation

*Lors de plusieurs occasions, il a été constaté que diverses adaptations étaient nécessaires pour le règlement d'organisation de la commune.*

*Ainsi la présente motion a pour but la création d'une commission qui aura pour objectif de revoir au plus vite ce règlement d'organisation.*

*Notamment devront être traités les points suivants :*

- *Fusion des commissions financière et de vérification des comptes*
- *Réduction du nombre de membres pour la commission d'estimation*
- *Transformation de la commission d'urbanisme en commission permanente*
- *Suppression d'articles devenus caduques par exemple les N° 44 et 49.*

*Cette motion a pour objectif d'adapter notre règlement communal pour être en lien avec les besoins de notre collectivité.*

*Le responsable de la motion : Yann Chappatte*

*Autres signataires : Marcel Barthoulot, Pierre Stauffer, Jean-Maurice Jobin, Daniel Hubleur, Stéphane Monnet*

b) Communications du Conseil communal

Monsieur Daniel Kurz, Maire, donne connaissance des communications suivantes :

*«Pour la rentrée d'août 2009, nous avons pris la décision d'engager une apprentie. Le contrat a été signé avec Mademoiselle Valentine Tschudi du Bémont.*

*Concernant la STEP du Cerneux-Godat, un crédit de Fr. 627'000.00 a été voté et nous avons un bonus de Fr. 11'083.50. Par contre, au niveau de la STEP du Boéchet, un crédit de Fr. 709'000.00 a été voté et nous avons une dépense de Fr. 736'000.00. Malheureusement, il y a des dépassements, mais en dessous de 10% des crédits votés. Ces mauvaises surprises proviennent du fait que les recettes avaient été surévaluées aussi bien au niveau des subventions que des taxes de raccordements. En effet, pour ces dernières, il a fallu tenir compte des installations existantes et accorder des remises, selon notre règlement, de 10 % aux abonnés qui ont payé leur taxe immédiatement. Ces points n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du crédit. Le préjudice que nous avons subi en raison du retard pris par l'entreprise pour la réalisation des canalisations au Boéchet s'élève à Fr. 10'154.00. Il a été déduit de nos derniers paiements faits à cette entreprise et accepté par cette dernière.*

*Nous aimerions lancer un appel à toutes les personnes intéressées par le jumelage avec Charvensod qui voudront bien s'annoncer afin que nous puissions créer une commission de jumelage comme l'ont fait nos amis italiens et préparer le voyage prévu pour le 20 septembre.»*

8. Questions orales

Monsieur Yann Chappatte, Président, constate que la liste des questions orales est vierge.

Arrivés au terme de cette première séance, Monsieur le Président, Yann Chappatte désire remercier les autorités cantonales de s'être déplacées et d'être intervenues en début de séance. Il remercie d'ores et déjà le Conseil communal et le Conseil général pour le travail qu'ils exécuteront au cours de cette législature. Il remercie chacun de sa présence et souhaite une bonne soirée à tous.

Un apéritif est offert par la Commune.

La séance est levée à 20.55 heures.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président: La Secrétaire :